

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PORTE DES VOSGES MERIDIONALES
4, rue des Grands Moulins – Saint-Etienne-Lès-Remiremont
BP 40056
88202 REMIREMONT CEDEX
Tel : 03.29.22.11.63

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire

OBJET :

Séance du 24 juin 2025
n° 77/25

**Modification des tarifs école
de musique**

Effectif légal : 32

En exercice : 32

Présents à la séance : 19

Votants : 30

Date de la convocation
17 juin 2025

Présidence de Madame Catherine LOUIS,

Présents : M. Jean-Paul MICLO - M. Jean-Pierre SCHMALTZ - M. Jean-Benoît TISSERAND - Mme Danielle HANTZ - Mme Brigitte CHARLES – Mme Anne-Marie DULUCQ - M. Michel DEMANGE - Mme Danièle FAIVRE - M. Jean-Pierre CALMELS - M. Valéry AUDINOT - Mme Anne PARMENTIER - M. Patrick VINCENT - M. Arnaud JEANNOT – Mme Martine RENAULD - M. Roger BOURCELOT - Mme Marie-France GASPARD - M. Arthur GRANDCOLAS-NAVILIAT.

Secrétaire :

Mme Cindy THOMAS.

Absent (s) excusé (s) avec pouvoir (s) de vote :

M. Yanis CORNU qui donne pouvoir à Patrick VINCENT.

M. Jean BILLY MANSOURI qui donne pouvoir à Catherine LOUIS.

M. André JACQUEMIN qui donne pouvoir à Marie-France GASPARD.

Mme Joceline PORTÉ qui donne pouvoir à Brigitte CHARLES.

M. Philippe CLOCHÉ qui donne pouvoir à Anne-Marie DULUCQ.

M. Frédéric SIMON qui donne pouvoir à M. Roger BOURCELOT.

M. Jean HINGRAY qui donne pouvoir à Jean-Benoît TISSERAND.

M. Jean-Charles TISSERAND qui donne pouvoir à Danielle HANTZ.

Mme Isabelle REMOLATO qui donne pouvoir à Anne PARMENTIER.

Mme Catherine GREGOIRE qui donne pouvoir à Arnaud JEANNOT.

M. Thomas VINCENT qui donne pouvoir à M. Jean-Paul MICLO.

Absente excusée :

Mme Carole ARNOULD

M. Ludovic DAVAL

Madame la Présidente s'exprime comme suit :

Madame la Présidente rappelle qu'au cours des derniers mois l'école de musique intercommunale a mené un travail d'actualisation de son projet d'établissement. Dans ce contexte, elle a revu la grille de tarification pour les inscriptions des élèves.

Pour tous, des frais de dossier d'un montant de 40 euros (non-remboursables et déduits de l'inscription annuelle) sont dus lors du dépôt d'un dossier d'inscription pour une année d'enseignement à l'école de musique intercommunale.

Pour les futurs inscrits, ces nouveaux tarifs peuvent être modulés selon plusieurs critères :

- Domiciliation sur le territoire de la communauté de communes de la Porte des Vosges méridionales
- Domiciliation hors du territoire de la communauté de communes de la Porte des Vosges méridionales
- Inscriptions pour plusieurs membres d'une même famille ouvrant le droit à un tarif préférentiel

- Participation aux activités d'une des associations de pratique musicale du territoire

Madame la Présidente indique qu'il convient d'approuver les nouveaux tarifs (proposés par le Conseil d'orientation de l'école de musique intercommunale, puis examinés par la Commission des finances au cours de la séance du 25 mars 2025, ainsi que par les membres du Bureau) qui sont détaillés dans la grille ci-dessous :

	Élève domicilié dans la CCPVM <i>(Montant annuel, facturé sur 3 trimestres)</i>	Élève domicilié hors CCPVM <i>(Montant annuel, facturé sur 3 trimestres)</i>	Élève inscrit dans une association musicale du territoire <i>(Montant annuel, facturé sur 3 trimestres)</i>
FRAIS DE DOSSIER	<u>40,00 €</u>	<u>40,00 €</u>	<u>40,00 €</u>
TARIF NORMAL <i>DEDUCTION FAITE DES FRAIS DE RESERVATION</i> Formation musicale (1H) + Formation instrumentale (30mn à 1H selon le cycle) + pratiques collectives incluses	<u>141,00 €</u>	<u>222,00 €</u>	<u>36,00 €</u>
TARIF FAMILLE* <i>DEDUCTION FAITE DES FRAIS DE RESERVATION</i> Coût pour la personne supplémentaire au sein du même foyer	<u>72,00 €</u>	<u>120,00 €</u>	<u>30,00 €</u>
Droits d'inscriptions pour le concours national de musique de chambre	10,00€ par participant		
Intervention d'un professeur de musique sur un projet "extérieur" hors services de la Communauté de Communes	30,00€ / heure		
Stages, Masterclass <i>(pour les musiciens extérieurs seulement, gratuit pour les élèves d'Ecole de Musique intercommunale)</i>	10,00€ par journée 18,00€ pour deux journées 10,00€ par jour supplémentaire		
Location des instruments de musique	180,00€ annuels (2 premières années gratuites)		
Location de salles	250,00€ annuels avec convention 500,00€ annuels sans convention 40,00€ par jour pour une utilisation ponctuelle		

**Tarif famille valable sur la première adhésion à plein tarif.*

Pour information, les anciens tarifs étaient les suivants :

	Élève domicilié dans la CCPVM <i>(Montant annuel, facturé sur 3 trimestres)</i>	Élève domicilié hors CCPVM <i>(Montant annuel, facturé sur 3 trimestres)</i>	Élève inscrit dans une association musicale du territoire <i>(Montant annuel, facturé sur 3 trimestres)</i>
TARIF NORMAL Formation musicale (1H) + Formation instrumentale (30mn à 1H selon le cycle) + pratiques collectives incluses	171,00 €	252,00 €	75,00 €
Droits d'inscriptions pour le concours national de musique de chambre	10,00€ par participant		
Intervention d'un professeur de musique sur un projet "extérieur" hors services de la Communauté de Communes	30,00€ / heure		
Stages, Masterclass <i>(pour les musiciens extérieurs seulement, gratuit pour les élèves d'Ecole de Musique intercommunale)</i>	10,00€ par journée 18,00€ pour deux journées 10,00€ par jour supplémentaire		
Location des instruments de musique	180,00€ annuels (2 premières années gratuites)		
Location de salles	250,00€ annuels avec convention 500,00€ annuels sans convention 40,00€ par jour pour une utilisation ponctuelle		

Aussi il est proposé au conseil communautaire :

- **D'APPROUVER** ces tarifs et les critères de modulation choisis ;
- **DE PERMETTRE** leur mise en application pour les inscriptions concernant l'année 2025-2026 et les suivantes.

DELIBERATION

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

A L'UNANIMITE,

ADOpte l'exposé de Madame la Présidente,

APPROUVE ces tarifs et les critères de modulation choisis.

PERMET leur mise en application pour les inscriptions concernant l'année 2025-2026 et les suivantes.



Catherine LOUIS

Catherine LOUIS
2025.06.26 10:31:37 +0200
Ref:9005632-13551186-1-D
Signature numérique
la Présidente